

# FROGGLE ROC, école d'escalade, groupe « initiation » :

## Organisation et Règlement, Saison 2020-2021.

- Les séances de l'école d'escalade ont lieu au gymnase de septembre à mai :
- Jeudi :
  - Groupe 1 (8 – 10 ans) : de 17h30 à 18h30
  - Groupe 2 (Collégiens) : de 18h30 à 19h30
- Vendredi :
  - Groupe 3 (5 – 7 ans) : de 17h00 à 18h00
  - Groupe 4 (5 – 7 ans) : de 18h00 à 19h00
  - Groupe 5 (8 – 10 ans) : de 17h30 à 18h30
  - Groupe 6 (Collégiens) : de 18h30 à 19h45
- Samedi
  - (Uniquement si passeport jaune validé) de 17h à 18h30
- Pour les enfants ayant obtenu le niveau requis, des séances se déroulant à l'extérieur pourront leur être proposées en mai et juin. Ces dernières auront lieu par groupe et en alternance (activité en fonction de la météo –escalade, spéléologie, accrobranche...-, calendrier à préciser ultérieurement). Le transport pour ces sorties est assuré par le club. Durant les vacances scolaires et à l'occasion d'événements où le gymnase est occupé (tournoi de foot en salle, manifestations...), les séances d'escalade n'ont pas lieu.
- Les enfants inscrits à l'école d'escalade ne sont sous la responsabilité du club que dans le cadre des horaires donnés plus haut, sur le site retenu (dans le gymnase pour l'essentiel des séances) et après l'inscription définitive au club (licence de la F.F.M.E.).
- L'adhésion à FROGGLE ROC est fixée pour cette année à 110 euros, cette somme couvrant l'adhésion à la F.F.M.E. et l'assurance, une faible part revenant au club. Il est à noter que le club prête le matériel nécessaire à l'activité, assure le transport des enfants pour les différentes sorties (falaises, compétitions...) et paie les inscriptions de ceux qui participent aux championnats d'escalade régionaux.
- Le nombre d'enfants pouvant être accueillis à l'école d'escalade étant limité, priorité est donnée aux anciens licenciés, puis pour les enfants les plus âgés.
- En cas d'accident grave, les responsables de l'école d'escalade appellent les secours (médecin, pompiers...) avant d'appeler les parents.
- Chaque enfant inscrit à l'école d'escalade s'engage sur les points ci-dessous :

◇ L'escalade étant une activité à risques, elle se pratique dans des conditions de calme qui permettent aux animateurs et aux assureurs d'intervenir rapidement si un grimpeur rencontre une difficulté. **Cris et courses sont donc interdits.**

◇ Le matériel prêté étant à la fois coûteux et vital, chaque enfant doit en prendre soin et le ranger à la fin de chaque séance.

◇ Les séances d'escalade visent à l'apprentissage de l'autonomie et de la prise de risque mesurée dans cette activité. Chaque enfant appartient à une cordée définie par l'encadrement sur la base du gabarit et des compétences. Le club n'ayant pas pour vocation d'être une garderie, chaque enfant s'engage à participer avec assiduité aux ateliers mis en place. Des objectifs adaptés sont définis au fur et à mesure des séances, la participation aux sorties de fin de saison est conditionnée par une maîtrise minimum de l'activité.

◇ S'il apparaît que l'inscription à l'école d'escalade ne correspond pas à la pratique attendue –par l'enfant ou par le club-, l'activité s'arrête et un remboursement des séances non effectuées pourra être envisagé à hauteur du prorata perçu par FROGGLE ROC. Ainsi, la mise en danger volontaire d'un grimpeur entraîne systématiquement l'exclusion du club.

FROGGLE ROC est une association qui fonctionne grâce à l'engagement de ses adhérents.

Chaque année, plusieurs manifestations sont organisées :

\* des randonnées VTT et marches le 11 oct 2020 (nous recherchons des bénévoles, renseignement sur le site [froggle-roc.fr](http://froggle-roc.fr))

\* une marche au flambeau et un trail nocturne à l'occasion du téléthon en décembre 2020

elles nécessitent la présence de nombreux bénévoles. Les parents des enfants inscrits à l'école d'escalade sont invités à apporter leur aide lors de ces journées, chacun selon ses compétences et ses disponibilités

**Signature (Précédée de Lu et Approuvé)**

– **Bien Sportivement**  
**L'équipe Froggle Roc**



2020 - 2021

## FICHE D'INSCRIPTION École Escalade



### Enfants

15, Rue du Val  
25510 Pierrefontaine-les-Varans  
Tél : 06 76 95 96 88  
mail : froggleroc@outlook.fr

### Autorisation parentale.

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_ représentant légal de l'enfant :  
Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ né(e) le : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ Code Postale : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_ Tél Fixe : \_\_\_\_\_  
Portable Mère : \_\_\_\_\_ Portable Père : \_\_\_\_\_  
Travail : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

◇ **L'autorise** à participer aux activités de l'association FROGGLE ROC pour la saison 2020/2021 et autorise le responsable ou l'accompagnateur du club à faire pratiquer en urgence une intervention chirurgicale en cas de besoin.

◇ **Certifie** avoir pris connaissance de la notice d'information adressée par la F.F.M.E. et les assurances ALLIANZ (résumé des garanties d'assurances.).

◇ **Certifie** avoir répondu NON à toutes les questions du « questionnaire de santé » remis par l'association FROGGLE ROC

◇ **Reconnaissons** avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école d'escalade.

◇ **Reconnaissons** avoir pris connaissance du protocole sanitaire pour la pratique de l'activité.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature.

### Pièces à joindre au dossier

- 1) Cette fiche d'inscription dûment remplie
- 2) \* soit un certificat médical autorisant la pratique de l'escalade, et ce en stipulant, « **en compétition** » – si votre enfant est intéressé.  
\* Soit l' attestation de santé délivré par le club
- 3) la cotisation de 110,00€ (200€ pour deux, 280€ pour trois)